

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27737**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit Economie Gestion, mention Droit patrimonial, immobilier et notarial, spécialité Droit et métiers de l'urbanisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, Président de l'Université d'Aix-Marseille

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 341m Aménagement du territoire, urbanisme, 341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels exercent des postes de responsabilité et d'encadrement, aussi bien dans le secteur public que privé, dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'immobilier, de l'environnement et de l'habitat.

Ils participent à la conception et à la mise en œuvre de projets urbains et/ou immobiliers.

Ils en assurent la régularité juridique et/ou traitent les contentieux.

Ils rédigent tout document nécessaire à l'exécution de leurs missions (notes, rapports, documents d'urbanisme, conclusions, mémoires...).

Le diplômé est en capacité de :

- analyser les enjeux urbains, le cadre juridique et institutionnel, les échelles territoriales et les jeux d'acteurs et les prendre en compte dans les décisions d'urbanisme et d'aménagement,
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets urbains au sein de groupes de travail, en coordonnant des compétences et des disciplines variées,
- préconiser le choix des outils juridiques les mieux adaptés à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les collectivités territoriales,
- garantir la sécurité juridique des décisions d'urbanisme et d'aménagement en vérifiant leur conformité au cadre réglementaire et en veillant à leur adaptation au contexte local ; prévenir les contentieux,
- assurer le suivi et l'évaluation des documents et décisions d'urbanisme et proposer des solutions susceptibles d'améliorer leur efficacité.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans des collectivités territoriales, des organismes d'aménagement urbain, de promotion, de construction, des organismes de logement social, des bureaux d'études ou des cabinets d'avocats

Chargé d'études en urbanisme, aménagement, habitat

Chef de projet aménagement

Responsable de programmes immobiliers

Développeur foncier

Cadre dans le secteur bancaire et la gestion du patrimoine

Juriste spécialisé urbanisme, immobilier

Responsable de service juridique ou contentieux

### Codes des fiches ROME les plus proches :

C1503 : Management de projet immobilier

K1802 : Développement local

K1903 : Défense et conseil juridique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La formation se déroule sur quatre semestres et deux années universitaires. Elle est structurée en onze unités d'enseignements (UE). Le volume horaire global est de 600 HETD auxquelles s'ajoutent mémoire et projet de recherche.

#### Durant les semestres 1 et 2

L'étudiant peut réaliser les deux premiers semestres dans le cadre des parcours « Droit patrimonial, immobilier et notarial » ou « Droit public ». Il acquiert au moins trois des prérequis au choix parmi les sept nécessaires à l'accès à la spécialité Droit et Métiers de l'urbanisme.

Liste des prérequis :

- droit de l'urbanisme et de l'aménagement,
- droit des responsabilités professionnelles et déontologie,
- notions de droit immobilier public et privé,
- droit de l'environnement et territoires,

- droit institutionnel des collectivités locales,
- droit public et privé des biens,
- contentieux administratif.

### Durant les semestres 3 et 4

Chaque étudiant suit cinq unités d'enseignement (UE) réparties sur deux semestres, soit 360 HETD (60 crédits).

#### Semestre 3 :

Il comprend deux UE obligatoires (UE1 et UE2) et une UE optionnelle (UE3 ou UE4).

- Unité fondamentale urbanisme UE 1 (12 crédits) : planification urbaine, aménagement de l'espace et urbanisme opérationnel, autorisations d'urbanisme, protection et mise en valeur du patrimoine, urbanisme durable - approche juridique
- Unité complémentaire UE 2 (9crédits) : droit privé de la construction, éléments de droit foncier, financement de l'aménagement, droit de l'environnement et du cadre de vie, marchés de travaux publics, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
- Unité droit des activités immobilières UE 3 / unité optionnelle (9 crédits) : Financement et fiscalité des opérations immobilières, promotion immobilière, responsabilités et assurances en matière immobilière
- Unité Politiques publiques urbaines UE 4 / unité optionnelle (9 crédits) : Politique de la ville et opérations de rénovation urbaine, politique de l'habitat

#### Semestre 4 :

Il comprend deux UE obligatoires (UE5 et UE6).

- Unité Initiation à la recherche UE 5 (12 crédits) : mémoire - méthodologie du mémoire
- Unité de professionnalisation UE 6 (18 crédits) : stage de trois mois minimum - rapport de stage (ou rapport d'activité), projet de recherche appliquée

A l'issue de chaque semestre, une session unique d'examen est organisée. Les UE1 et UE2 font chacune l'objet d'un examen écrit portant sur un ou plusieurs éléments de l'unité (cours). Les UE3 et UE4 font l'objet d'un examen oral portant sur un ou plusieurs éléments de l'unité. L'UE 5 fait l'objet d'une soutenance de mémoire. L'UE 6 fait l'objet d'un contrôle continu et d'une évaluation finale, écrite ou orale (projet de recherche appliquée) et d'un rapport de stage ou d'un rapport d'activité écrit.

### Certification

La certification est obtenue dès lors qu'il y a eu séparément validation de la première année et de la deuxième année.

#### Semestres 1 et 2 :

La validation des semestres 1 et 2 (30 crédits chacun) se fait soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE du semestre (moyenne d'UE affectées de leurs coefficients égale ou supérieure à 10/20).

L'année d'études est validée (60 crédits) soit par l'obtention et la capitalisation de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre les S1 et S2 du M1. Il n'y a pas de note éliminatoire.

#### Semestres 3 et 4 :

Chaque semestre (30 crédits) est validé soit par l'obtention et la capitalisation des UE qui le composent, soit par la compensation entre ces mêmes unités. Aucune compensation n'est possible entre les semestres 3 et 4. Pour être admis, l'étudiant devra obtenir les 60 crédits.

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé d'enseignants
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé d'enseignants
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Jury composé d'enseignants
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Programme SOCRATES

**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au JO du 27 avril 2002

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Diplôme habilité par l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux (n° 20081244)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

2011-2012 : 34 diplômés, 27 femmes - 7 hommes

2012-2013 : 22 diplômés, 14 femmes - 8 hommes

2013-2014 : 19 diplômés, 14 femmes - 5 hommes

2014-2015 : 22 diplômés, 15 femmes - 7 hommes

2015-2016 : 23 diplômés, 18 femmes - 5 hommes

<http://deve.univ-amu.fr/ove/masters>

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-amu.fr>

<http://formations.univ-amu.fr/ME5DPA-SPDPA5E.html>

<http://iuar-lieu-amu.fr/>

<http://fpc.univ-amu.fr/vae>

**Lieu(x) de certification :**

Université d'Aix Marseille (AMU) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône ( 13) [MARSEILLE]  
Marseille

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté de Droit et de science politique, 2 av. Henri Poncet, 13090 Aix-en-Provence

**Historique de la certification :**

Anciennement « DESS droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction », ce diplôme est devenu en 2004 un Master Professionnel sous l'appellation : « Droit et métiers de l'urbanisme et de l'immobilier », puis de la spécialité « Droit et métiers de l'urbanisme », au sein de la mention « Droit, patrimonial, notarial et immobilier » à partir de 2012.